



Identités et intégration sociale des membres des CPE¹ dans un contexte de lutte contre le travail des enfants à Grand Zattrry (Côte d'Ivoire)

Diaby Maimouna²

BLA Ypodé Guéaybomin Emmanuel³

Résumé

En Côte d'Ivoire, le cadre réglementaire de la protection de l'enfance intègre les Comités de Protection de l'Enfant (CPE) comme mécanismes de suivi et de régulation des pratiques associées à la « traite », à « l'exploitation » et aux « pires formes de travail des enfants » dans les communautés productrices de cacao, conformément à l'Arrêté n° 147/MFFAS/CAB du 3 février 2010. Dans l'exercice de leurs fonctions de suivi et de régulation, les membres des CPE sont confrontés à des conflits liés à leur « nouveau » statut et à leurs rôles vis-à-vis des producteurs de cacao et des autres membres de leurs communautés.

Dans ce contexte, cet article examine les mécanismes par lesquels les membres des Comités de Protection de l'Enfant (CPE) négocient et renégocient leur reconnaissance, tant au sein de leurs communautés d'appartenance qu'auprès des institutions qui les mobilisent. S'appuyant sur une approche qualitative, l'étude montre que les conflits liés aux mandats des membres des CPE contribuent à fragiliser les liens sociaux qu'ils entretiennent avec leurs communautés et à remettre en question leur identité commune. Par conséquent, dans leur quête de reconnaissance et dans leurs efforts pour maintenir leur statut et leurs rôles à la fois au sein de la communauté et du système de suivi et de régulation de la protection de l'enfance, les membres des CPE sont contraints d'adapter et de réajuster continuellement leurs stratégies.

Mots-clés : Travail des enfants ; identités ; intégration sociale ; protection sociale ; Côte d'Ivoire.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.21929608>

1. Introduction

En Côte d'Ivoire, premier pays producteur mondial de cacao, les dynamiques de production agricole s'inscrivent dans un contexte marqué par divers enjeux socioéconomiques, dont celui du travail des

¹ Comité de Protection de l'Enfant

² Enseignant-chercheur, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (Cote d'Ivoire)

³ Enseignant-chercheur, Université Polytechnique de San Pedro (Cote d'Ivoire)

enfants au sein des communautés agricoles (Ruff et al., 2020 ; Bla et al., 2018). Dans les zones de production cacaoyère, cette situation a conduit les autorités ivoiriennes à adopter, à partir de 2010, un dispositif réglementaire visant à encadrer les pratiques liées à la *traite*, à l'*exploitation* et aux formes de *travail des enfants* considérées comme les plus contraignantes pour l'enfant. Dans ce contexte, l'arrêté n°147/MFFAS/CAB du 03 février 2010 instaure les comités de protection de l'enfant (CPE) comme mécanismes communautaires chargés de la veille, de la prévention et de l'intervention contre les pratiques associées au travail des enfants.

Toutefois, l'institutionnalisation de ces comités au sein des communautés cacaoyères s'accompagne de certaines difficultés. En assumant des fonctions de surveillance et de régulation, les membres des CPE occupent une position particulière, à l'interface entre normes institutionnelles de protection de l'enfance et des réalités économiques et sociales des communautés, dans lesquelles le travail des enfants est perçu comme une pratique nécessaire ou socialement admise (Bouono et Babo, 2013). Dans un tel contexte, ces acteurs, généralement issus des communautés qu'ils contrôlent, sont parfois confrontés à des conflits, voire à des formes de contestation. Leur rôle, défini par des injonctions émanant des structures institutionnelles, suscitent ainsi des critiques, remettant en question leur légitimité, engendrant ainsi une certaine prise de distance symbolique de la part de la part des membres de leurs communautés.

Au regard de ce qui précède, la présente étude analyse les stratégies que développent les membres de CPE pour concilier les attentes souvent contradictoires de deux univers normatifs : celui des institutions de protection de l'enfance, qui prescrit des pratiques et des normes qui promeuvent la protection de l'enfance contre le travail des enfants, et celui de leurs communautés d'origine, avec ses propres logiques sociales, économiques et culturelles. En éclairant ces mécanismes d'adaptation, de négociation et parfois de résistance, cette recherche permet de mieux saisir les conditions dans lesquelles la régulation institutionnelle peut être socialement appropriée ou, au contraire, contestée.

Plusieurs travaux ont mis en évidence les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre effective des normes internationales de protection de l'enfance dans les communautés agricoles, notamment dans le contexte de la cacaoculture. D'une part, Ruf et al. (2020) soulignent que l'application de ces normes dans les filières agricoles, comme celle du cacao, se heurte aux réalités économiques et sociales du terrain. La précarité des producteurs, la pression économique et les pratiques agricoles profondément enracinées rendent difficile toute conformité avec les standards internationaux.

Dans la même perspective, les normes imposées de l'extérieur qui ne produisent pas les résultats attendus dans les zones rurales. Selon ces auteurs, ces normes ne tiennent pas compte des conditions socio-économiques des communautés dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre (Buono et Babo,

2013). En effet, leur mise en œuvre, réalisée sans réelle consultation ni participation des communautés concernées, compromet leur légitimité et leur ancrage territorial.

Par ailleurs, les résistances sociales qui émergent dans certains contextes lorsque les dispositifs de développement sont perçus comme une ingérence prennent la forme de rejets, d'adaptations ou de contournements (De Sardan, 2005). Ce qui révèle ainsi un décalage entre les logiques institutionnelles portées par les acteurs du développement et les dynamiques défendues par les communautés locales. Dans cette optique, les interventions conçues à partir de modèles standardisés rencontrent souvent des contraintes dans leur mise en œuvre, car elles tiennent insuffisamment compte des réalités propres aux contextes dans lesquels elles sont mises en œuvre. Ainsi, l'élaboration des règles et des normes gagnerait à s'inscrire dans une perspective de co-construction entre administrations et acteurs locaux, afin d'établir des règles du jeu partagées et culturellement acceptables (Hochet et Delville, 2000).

Dans un autre registre, les recherches de Diallo (2008) portant sur les politiques de lutte contre le travail des enfants en Afrique subsaharienne montrent que les approches descendantes, axées sur les normes internationales, peinent à produire des effets durables en raison de l'absence de mécanismes d'appropriation par les communautés. Ce constat est en résonance avec les observations de Salmon (1999), qui rappelle que dans la société ivoirienne traditionnelle, notamment en milieu villageois, la famille étendue joue un rôle central dans la socialisation des enfants et dans la régulation collective, surtout en période de crise telle que les décès ou les difficultés économiques. L'introduction de normes nouvelles remet alors en question un équilibre communautaire profondément enraciné.

Les travaux de Thorsen (2012), réalisés en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, renforcent cette idée en soulignant l'importance de prendre en compte les perceptions locales des droits de l'enfant et des formes de travail jugées acceptables ou inacceptables par les communautés. L'auteur montre que l'écart entre les représentations normatives globales et les normes sociales locales peut provoquer un rejet des programmes internationaux, souvent perçus comme déconnectés des valeurs culturelles et des stratégies de survie des ménages.

Parallèlement, certaines recherches se sont penchées sur la construction identitaire des acteurs intermédiaires de la régulation sociale, tels que les médiateurs. Ces derniers se retrouvent dans une position ambivalente, pris entre les exigences institutionnelles et les attentes de leurs communautés d'origine. L'analyse de Goffman (1959) sur les rôles sociaux met en évidence la nécessité pour ces acteurs de naviguer entre des logiques parfois contradictoires, tout en assurant une continuité dans leur fonction de relais. De son côté, Bourdieu (1994), à travers sa théorie de la distinction, montre que ces médiateurs peuvent être confrontés à des enjeux de reconnaissance et d'acceptation, à la fois dans leur communauté et au sein des institutions qu'ils représentent.

Dans une perspective complémentaire, l'analyse de Foucault (1975) sur les technologies de pouvoir permet de comprendre que ces acteurs jouent un rôle stratégique dans la régulation des comportements sociaux. Leur position les expose à des dynamiques de pouvoir asymétriques, dans lesquelles ils sont souvent perçus comme des instruments de contrôle social, plutôt que comme des facilitateurs. Enfin, l'étude de Yao (2020) illustre de manière concrète la position délicate des relais communautaires dans les communautés de production cacaoyère dans la Nawa, en Côte d'Ivoire. Issus des villages qu'ils desservent, ces derniers sont contraints de composer avec les exigences institutionnelles, qui privilégient la dénonciation des cas de maltraitance, et les préférences des communautés locales, pour lesquelles la sensibilisation demeure l'approche la plus légitime et la plus acceptable, aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Toutefois, peu d'études se sont penchées de manière approfondie sur les modalités de négociation de la reconnaissance des membres des CPE dans un contexte d'injonctions paradoxales entre préservation des normes sociales locales et adhésion aux logiques institutionnelles de protection sociale de l'enfance.

Dès lors, cette étude vise ainsi à analyser les processus par lesquels les membres des comités de protection de l'enfant construisent, déconstruisent et reconfigurent leur identité, en s'appuyant sur l'analyse des conflits auxquels ils sont confrontés, des ajustements qu'ils opèrent et des stratégies qu'ils déploient afin de préserver à la fois leur statut social et leur rôle de régulateur au sein des communautés. L'objectif est donc de comprendre comment ces acteurs, investis d'une mission délicate dans un contexte où les relations économiques et symboliques sont fortement imbriquées, ajustent leur rôle et leurs actions pour satisfaire les exigences parfois opposées des institutions qu'ils représentent et des communautés avec lesquelles ils interagissent.

2. Méthodologie

L'étude a adopté une approche qualitative en utilisant des entretiens individuels, des groupes de discussion et une recherche documentaire. Des entretiens ont été menés avec des responsables d'institutions clés à Soubré et Grand Zattri, tels que la Direction de la Protection Sociale, le Centre Social et l'ONG ORASUR. Ces entretiens ont abordé le cadre légal de la régulation du travail des enfants dans la cacaoculture, les attentes institutionnelles vis-à-vis des Comités de Protection de l'Enfant (CPE), leur rôle dans le système de protection de l'enfance, et les perceptions liées à ces enjeux. Cette approche a permis de recueillir des données approfondies sur le système de protection de l'enfance et la régulation du travail des enfants dans ce contexte.

Parallèlement, des focus groups ont été organisés avec les membres des CPE, les paysans et les parents des communautés cacaoyères dans les localités de Mahiéoua, Lakawêkro et Sérigbangan, dans la sous-préfecture de Grand Zattri. L'objectif était d'analyser l'impact des missions des CPE

sur les relations sociales et de comprendre les stratégies qu'ils déploient pour maintenir leur légitimité au sein des communautés. Ces discussions ont également permis d'explorer les perceptions des participants concernant le cadre légal de protection de l'enfance et les effets des actions des CPE sur les interactions sociales et les processus communautaires.

Les données ont été analysées selon une méthode d'analyse de contenu thématique de type catégoriel, en s'appuyant sur les thèmes préétablis dans les guides d'entretien comme catégories d'analyse. Cette approche a permis de mieux saisir les ajustements opérés par les membres des CPE face aux exigences parfois contradictoires des institutions qu'ils représentent et des communautés avec lesquelles ils interagissent.

3. Résultats

L'analyse des données a fait émerger deux catégories analytiques principales. La première met en lumière les tensions relationnelles et les conflits normatifs entre les membres des CPE et les communautés locales, liés à des missions perçues comme intrusives et révèle un décalage entre les normes institutionnelles de protection de l'enfance et les représentations sociales locales. La deuxième montre les stratégies d'ajustement identitaire mises en œuvre par les CPE pour préserver leur légitimité et jouer un rôle de médiation entre les attentes institutionnelles et communautaires.

3.1. Entre héritage traditionnel et normes institutionnelles : conflits autour des formes légitimes d'éducation dans les communautés cacaoyères de Grand Zattry

3.1.1. Les comités de protection de l'enfant, des générateurs de conflits d'identité et de légitimité dans les communautés cacaoyères de Grand Zattry

L'analyse des données met en lumière que les interventions des Comités de Protection de l'Enfance (CPE) dans les communautés cacaoyères de Grand Zattry donnent lieu à des conflits d'identité et de légitimité profondément enracinés dans les dynamiques sociales et culturelles locales. Ces tensions prennent racine dans la manière dont les missions des CPE sont perçues par les membres de la communauté, en particulier par les parents. En effet, bien que les membres des CPE soient issus de ces mêmes villages, leur engagement dans des actions de sensibilisation contre le travail des enfants est perçu comme une rupture avec les normes sociales locales. Ils sont accusés d'être des « vendus » et décrits comme n'étant plus « des enfants de paysans », ce qui traduit une mise à distance symbolique et identitaire.

« C'est parce que nous avons appris à travailler avec nos parents quand nous étions petits que nous avons pu faire des champs pour nourrir nos enfants aujourd'hui. Pourquoi on va empêcher nos enfants d'apprendre aussi ? Il faut qu'ils sachent travailler pour ne pas

rester paresseux demain. Et puis des enfants que nous a mis au monde vont nous dire comment on doit éduquer nos enfants » (D.L, Paysans, Mahiéoua)

Ce rejet traduit un sentiment de trahison, où les CPE sont considérés comme des relais d'une idéologie étrangère, souvent associée aux ONG, aux politiques internationales de développement ou à l'État, perçus comme déconnectés des réalités locales. Ainsi, leur légitimité à intervenir est mise en doute, car leur action est assimilée à une volonté d'imposer des normes qui entravent la reproduction des pratiques traditionnelles telles que l'apprentissage du travail agricole dès le jeune âge. Pour les parents et paysans des communautés cacaoyères, cette forme de travail constitue non seulement une obligation économique, mais aussi un mode d'éducation transmis de génération en génération. En s'attaquant à cette pratique, les CPE remettent en cause des fondements identitaires et sociaux essentiels, générant ainsi une résistance forte, parfois violente, à leurs interventions.

Par ailleurs, cette perception engendre une crise de légitimité dans la mesure où les sensibilisations menées par les CPE sont accueillies avec méfiance, voire hostilité, car elles sont interprétées comme une remise en cause des fondements mêmes de l'éducation traditionnelle locale, fondée sur la transmission intergénérationnelle du travail agricole. Les parents et paysans, en valorisant leur propre apprentissage du travail dès l'enfance comme socle de leur autonomie actuelle, défendent une vision du travail des enfants non pas comme une exploitation, mais comme un processus éducatif et moral. Dès lors, les CPE apparaissent non seulement comme des médiateurs intrusifs, mais aussi comme des instruments de rupture culturelle, ce qui alimente les tensions et fragilise leur acceptabilité sociale au sein des communautés comme le traduit l'extrait de l'entretien avec un membre des CPE.

« ...c'est parce qu'ils ont appris à effectuer le travail du champ avec leurs parents quand ils étaient enfants qu'ils arrivent à faire des champs pour nous nourrir aussi. Et donc ils doivent apprendre aussi à leurs enfants, ne pas les laisser paresseux pour qu'ils arrivent à s'occuper de leurs enfants également quand ils seront aussi père de famille. » (M.N, membre du CPE, Sérigbangan)

Pour les parents et paysans, le travail des enfants dans les champs, loin d'être assimilé à une forme d'exploitation, représente un rite de passage et une méthode d'apprentissage visant à inculquer des valeurs telles que l'effort, la responsabilité et l'autonomie. Cette transmission intergénérationnelle constitue un pilier de l'éducation traditionnelle locale, et sa remise en question par les CPE est vécue comme une délégitimation des savoirs parentaux et des fondements moraux de la communauté.

Dans ce contexte, les CPE bien que souvent composés de membres issus de la même localité sont perçus comme des agents d'un système extérieur, alignés sur les logiques des organisations

internationales ou de l'État, considérés comme déconnectés des réalités traditionnelles des communautés. Ils apparaissent dès lors comme des médiateurs intrusifs, porteurs d'une norme jugée étrangère et inadaptée. Cette image alimente les tensions socio-culturelles et fragilise fortement leur acceptabilité sociale, rendant difficile l'appropriation et la pérennisation de leurs missions au sein des communautés.

3.1.2. Conflit générationnel et de transmission des savoirs

Les données analysées à propos des normes institutionnelles et normes traditionnelles locales illustrent avec clarté la tension croissante entre deux visions concurrentes de l'éducation des enfants dans les communautés rurales cacaoyères de Grand Zattray. D'un côté, une conception enracinée dans la tradition agraire fait de l'apprentissage par le travail de la terre un vecteur essentiel de formation sociale, morale et identitaire. De l'autre, les interventions des Comités de Protection de l'Enfance (CPE) incarnent une approche institutionnelle, fondée sur les droits de l'enfant, la scolarisation obligatoire, et la protection contre toute forme de travail jugée précoce ou inappropriée. Ce clivage ne se réduit pas à une opposition entre modernité et tradition, mais révèle une lutte fondamentale autour de la légitimité des normes éducatives et sur le rôle des différents acteurs parents, communautés, institutions dans la définition de ce qu'est « *bien éduquer un enfant* ».

Par ailleurs, l'apprentissage agricole ne relève en rien d'une logique d'exploitation économique des enfants, mais s'inscrit selon les membres des communautés étudiées dans un processus continu et structurant de transmission intergénérationnelle. Dans ce contexte, travailler aux côtés des parents dans les champs est perçu non seulement comme un apprentissage pratique, mais aussi comme une école de la vie, dans laquelle les enfants acquièrent les compétences et les valeurs nécessaires à leur autonomie future. Le champ devient ainsi un espace éducatif au même titre que l'école, sinon plus, car il transmet des savoir-faire concrets, adaptés au contexte local, et des valeurs telles que l'endurance, la débrouillardise, la solidarité et le sens des responsabilités. Dans cette perspective, empêcher les enfants de participer à ces activités revient à interrompre un processus de socialisation jugé fondamental, à affaiblir les structures familiales, et à compromettre l'avenir économique et moral de la communauté. La méfiance à l'égard des CPE s'explique alors non seulement par un rejet des normes imposées de l'extérieur, mais aussi par la crainte d'une disqualification symbolique des savoirs et des pratiques locales comme le traduit cet extrait d'entretien réalisé avec un paysan.

« C'est grâce au travail dans les champs avec nos parents qu'on a pu se débrouiller pour avoir nos champs qu'on a aujourd'hui. C'est dans travail de champ là qu'on apprend à être responsable et savoir ce que c'est que l'effort pour avoir sa place parmi les gens. Nos

enfants aussi doivent savoir ça, sinon comment ils vont pouvoir s'occuper de leurs foyers un jour quand ils deviendront aussi grand ? Ce que les CPE veulent, c'est qu'on ne doit pas apprendre tout ça à nos enfants, ils ne doivent pas apprendre comme nous l'a fait avec nos parents qui nous ont laissé les champs qu'on a aujourd'hui. » (M.L, Paysan, Sérigbangan)

En outre, les propos issus des entretiens avec les parents et paysans apportent un éclairage complémentaire en insistant sur la dimension genrée de cette éducation traditionnelle. Ces derniers décrivent une répartition sexuée des rôles éducatifs, où le garçon apprend à manier la machette, symbole d'entrée dans la virilité et d'accès à la terre, tandis que la fille est initiée aux tâches domestiques, à la cuisine et à la gestion du foyer, considérées comme les fondements de son avenir de femme et de mère. Cette division du travail, bien que parfois perçue comme inégalitaire au regard des normes de genre contemporaines, est ici valorisée comme une préparation différenciée mais complémentaire aux responsabilités adultes. Ce modèle éducatif repose sur une socialisation par la pratique, par l'exemple et par l'imitation des aînés, qui confère aux enfants un ancrage déterminant dans la culture locale. Pour les acteurs communautaires comme, cette forme d'éducation n'est pas seulement une nécessité économique, mais une transmission de l'ordre social et des identités sexuées telles qu'elles sont valorisées dans le contexte local. L'intervention des CPE, qui promeut une approche unifiée et décontextualisée de l'enfance et des droits, est dès lors perçue comme une menace à la cohésion culturelle et à l'autonomie éducative des communautés comme on peut le lire dans l'extrait d'entretien avec un responsable de CPE à Mahiéoua.

« L'enfant doit apprendre auprès de ses parents...un garçon doit savoir comment on utilise la machette, parce que c'est grâce à la machette il peut devenir un homme. C'est ça aussi, la fille doit savoir préparer faire la cuisine, transporter de l'eau c'est qui va faire qu'elle deviendra femme demain... » (K.M, Responsable CPE, Mahiéoua).

En somme, les interventions des Comités de Protection de l'Enfance dans les communautés cacaoyères de Grand Zattray mettent en lumière une tension fondamentale entre deux systèmes de légitimité et d'identité. D'un côté, les CPE s'appuient sur des normes internationales de protection de l'enfance qui valorisent l'éducation formelle et l'interdiction du travail des enfants ; de l'autre, les communautés locales défendent une légitimité éducative ancrée dans la tradition, où le travail agricole constitue un pilier de socialisation, de transmission des savoirs et de construction identitaire. Ce décalage engendre une crise de reconnaissance : bien que les membres des CPE soient issus de ces villages, ils sont perçus comme les représentants d'un ordre extérieur, porteur de valeurs étrangères. Ainsi, leur légitimité à intervenir est contestée, car elle entre en conflit avec une identité collective façonnée par des générations d'apprentissage par le travail. En définitive, la résistance des parents traduit moins un refus de la modernité qu'une volonté de préserver un modèle éducatif jugé légitime et constitutif de leur identité sociale et culturelle.

Face à cette dissonance entre deux systèmes de légitimité, les membres des CPE se trouvent dans une position délicate, pris entre la fidélité à leurs communautés d'origine et l'adhésion aux normes institutionnelles qu'ils sont chargés de faire respecter. Conscients des tensions suscitées par leur action, ils développent alors diverses stratégies d'ajustement identitaire pour préserver leur légitimité et se repositionner comme des médiateurs crédibles.

3.2. Les stratégies d'ajustement des statuts et légitimités des CPE

Les membres des Comités de Protection de l'Enfant (CPE) sont pris entre les exigences des normes institutionnelles interdisant le travail des enfants et la loyauté envers leurs communautés, où ces pratiques sont considérées comme normales. Pour préserver leur légitimité, ils utilisent des stratégies comme le silence ou la non-dénonciation, ainsi que la différenciation communautaire, ajustant leurs rôles pour éviter les conflits et concilier les attentes institutionnelles et communautaires.

3.2.1. Le silence ou la non-dénonciation comme stratégie de préservation de la loyauté communautaire et familiale

Les données recueillies révèlent que, du point de vue des paysans et des parents membres des communautés cacaoyères étudiées, la loyauté familiale et communautaire prévaut sur les injonctions institutionnelles, et constitue une stratégie essentielle pour préserver la cohésion sociale. Pour ces acteurs, confrontés à un ancrage dans les logiques de solidarité lignagère, la dénonciation des pratiques impliquant des enfants dans les travaux agricoles est perçue comme une rupture inacceptable de l'ordre moral et social comme l'exprime clairement l'extrait d'entretien suivant :

« Ce n'est pas à cause d'un travail qui n'est pas rémunéré que tu vas avoir des palabres avec tes propres parents en les dénonçant aux gens. Et puis, nous avons quitté nos différents villages pour venir chercher forêt ici, nous débrouiller pour avoir de quoi nourrir nos familles et nos parents restés au village. C'est donc pour cela que nous ne pouvons pas dénoncer nos parents. » (Membre du CPE, Sérigbangan)

Comme on peut le voir, les propos susmentionnés mettent en lumière une logique d'évitement du conflit fondée sur une éthique communautaire de la réciprocité et de la solidarité intergénérationnelle. En effet, les membres des communautés ne considèrent pas l'implication des enfants dans les travaux agricoles comme un abus, dès lors qu'il s'inscrit dans une dynamique familiale et non marchande. Dans ce cadre, dénoncer un parent reviendrait à rompre un pacte implicite de solidarité, avec des conséquences potentiellement graves : isolement social, perte d'accès à la terre, rupture des soutiens économiques et symboliques. Par ailleurs, la référence à

l'exode rural : « *nous avons quitté nos différents villages pour venir chercher forêt ici* » renforce cette analyse. En effet, dans un contexte migratoire instable, marqué par la précarité et l'insécurité foncière, les liens familiaux sont les garants d'une forme de stabilité sociale et économique. La dénonciation serait alors vécue non comme un geste citoyen, mais comme une trahison aux yeux de la communauté, une atteinte à l'ordre moral établi.

Cette situation place les membres du CPE dans une double contrainte. D'un côté, ils sont appelés à faire respecter les normes issues des politiques publiques et des interventions d'ONG, qui proscrivent toute forme de travail des enfants. De l'autre, ils doivent préserver leur légitimité et leur ancrage au sein d'un tissu social fondé sur des rapports hiérarchiques et des obligations familiales fortes. Ainsi, face à cette tension constante entre les injonctions institutionnelles et les attentes communautaires, les membres du CPE déploient des stratégies d'adaptation reposant sur des ajustements comportementaux subtils, guidés par les logiques d'interdépendance. Toutefois, cette dynamique de compromis ne se limite pas à des négociations individuelles ou silencieuses. Elle révèle également des formes plus structurées de repositionnement social à l'échelle communautaire. C'est dans cette perspective qu'émerge la différenciation communautaire comme forme de contournement, traduisant une réorganisation interne des rôles et des discours permettant de concilier, voire de neutraliser, les conflits de normes.

3.2.2. La différenciation communautaire comme stratégies d'ajustement des statuts et légitimités des CPE

La différenciation communautaire constitue une forme de contournement stratégique par la désignation de boucs émissaires extérieurs. En effet, les membres des CPE sont accusés de ne dénoncer que les Burkinabés ou Béninois, habitants des campements, au détriment d'une attention équitable portée aux infractions au sein même de leur communauté. Cette différenciation n'est pas simplement arbitraire : elle s'inscrit dans une stratégie de maintien de la paix sociale et de préservation des alliances locales comme précisé dans l'extrait d'entretien ci-après avec un responsable du centre social de Grand Zattray :

« Quand ce sont leurs parents qui vont aux champs avec leurs enfants ils ne les dénoncent pas, mais ce sont les gens qui ne sont pas de leurs communautés qu'ils dénoncent. Ils ne font pas les sensibilisations au village c'est dans les campements où les burkinabés ou les béninois sont qu'ils vont. Et dans les rapports qu'ils nous adressent ce sont les par exemples les Burkinabés, les béninois qu'ils dénoncent comme faisant travailler leurs enfants pour faire croire qu'ils font bien leur travail. Alors que souvent quand nos agents effectuent des visites inopinées, ils voient les parents de ces même CPE qui font porter les bagages aussi à leurs enfants au retour des champs » (K.D, Centre Social, Grand Zattray)

En effet, en ciblant prioritairement les allochtones (burkinabés et béninois), les CPE se trouvent dans une logique de produire des rapports valorisés par les institutions partenaires, tout en évitant l'hostilité des notables, aînés et proches dans leur propre sphère d'appartenance communautaire. Cette pratique relève d'une forme d'ajustement mimétique dans laquelle le CPE donne l'apparence de conformité aux normes du dispositif de contrôle tout en les adaptant aux rapports de force locaux.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une distinction entre les membres autochtones de la communauté et les populations allochtones constitue une stratégie d'exclusion symbolique. En concentrant les efforts de contrôle et de dénonciation sur les migrants, les membres des CPE parviennent à réduire les tensions au sein de leur propre groupe d'appartenance. Cette différenciation permet ainsi de préserver la cohésion sociale locale et de limiter les risques de conflit ou de désapprobation liés à l'application des normes institutionnelles. Elle agit comme un mécanisme de protection identitaire, maintenant un équilibre entre les attentes des partenaires externes et les impératifs de solidarité communautaire.

Ce jeu d'ajustement mimétique⁴ et de différenciation symbolique permet aux membres des CPE de concilier les exigences des dispositifs institutionnels avec les équilibres sociaux locaux. En externalisant symboliquement la norme et en déplaçant le stigmate vers les groupes perçus comme extérieurs, ils préservent leur inscription communautaire tout en affichant une conformité apparente. Toutefois, au-delà de ces logiques de distinction, ce qui se dessine, ce sont des dynamiques d'incitation et d'instrumentalisation mutuelle entre les différents acteurs, qui cherchent à élargir leurs cadres de légitimité. Ces logiques traduisent des formes d'ajustement stratégique, où les interactions sont orientées non seulement par des intérêts individuels ou institutionnels, mais aussi par la nécessité de maintenir ou de renforcer leur position au sein des communautés cacaoyères. Ainsi, les liens de confiance, les réseaux de solidarité et les relations d'interdépendance deviennent des ressources mobilisées dans la quête de reconnaissance sociale et de légitimité partagée.

3.2.3. Logiques d'incitation, d'instrumentalisation mutuelle et élargissement des cadres de légitimité : des formes d'ajustements stratégiques

En plus du poids de la loyauté communautaire et familiale, ainsi que des mécanismes de différenciation communautaire, les logiques d'incitation, d'instrumentalisation mutuelle et élargissement des cadres de légitimité constituent d'autres fondements majeurs des stratégies d'ajustement mises en œuvre par les membres des Comités de Protection de l'Enfant (CPE) dans

⁴ L'ajustement mimétique désigne un processus par lequel les acteurs locaux adoptent les formes ou les discours attendus par les institutions sans nécessairement en respecter l'esprit ou les finalités, dans le but de préserver leur position, leurs intérêts ou leur légitimité (De Sardan, 1995).

les communautés cacaoyères. Loin d'une application unilatérale des politiques de protection de l'enfance, il montre comment les normes institutionnelles portées par des ONG comme Save the Children sont négociées localement à travers des échanges socio-économiques. L'adhésion aux dispositifs de protection ne repose ainsi pas uniquement sur une conviction morale ou institutionnelle, mais sur un ajustement stratégique qui permet aux acteurs de répondre à des enjeux de survie, de reconnaissance sociale et de stabilité communautaire comme on peut le relever dans l'extrait de verbatim ci-dessous :

Les gens de Save aussi nous forment sur beaucoup de choses comme les cultures contre saison, comment faire des économies pour ne pas seulement attendre l'argent de cacao... Ils nous donnent des vélos, des broyeuses, des presseuses pour nos femmes à cause du travail de CPE. Donc on est obligé de aussi de faire le travail qu'ils nous demandent de faire. Ces choses-là nous aident à faire des petites activités qui nous permettent d'avoir un peu pour nourrir nos familles et ne pas attendre seulement l'argent de cacao ou bien d'hévéa » (K.E, Membre du CPE, Lakawêkro)

L'analyse met en évidence une dynamique complexe dans laquelle les membres du CPE naviguent entre les exigences institutionnelles et les réalités socio-économiques locales. D'une part, l'acceptation des normes de lutte contre le travail des enfants est facilitée par une forme de conditionnalité tacite, où les avantages matériels, tels que les formations, vélos et équipements, deviennent des contreparties à l'engagement dans le travail de CPE. Cette logique d'incitation et d'instrumentalisation mutuelle implique que l'adhésion aux objectifs des ONG repose sur une stratégie de survie, où l'autonomisation économique devient une motivation essentielle. D'autre part, les objectifs locaux et familiaux, comme la stabilité économique et la sécurité alimentaire, deviennent primordiaux. La protection de l'enfance, bien qu'importante, s'inscrit donc dans un cadre plus large, visant à maintenir une légitimité sociale au sein de la communauté. Ainsi, en acceptant les tâches imposées par l'ONG, le CPE cherche non seulement à répondre aux attentes des institutions qui les engagent, mais aussi à préserver son statut au sein de sa communauté. Enfin, cette dynamique révèle un ajustement stratégique entre les demandes institutionnelles et les exigences communautaires

4. Discussion

L'étude sur l'identités et intégration sociale des membres des Comités de Protection de l'Enfance (CPE) dans un contexte de lutte contre le travail des enfants des dans les communautés cacaoyères à Grand Zattray peuvent être analysées à travers plusieurs théories. Ces théories éclairent les tensions entre les exigences institutionnelles et les réalités communautaires.

Sophie Boutillier et André Tiran (2012) soulignent les tensions entre les logiques institutionnelles et communautaires, où les CPE, perçus comme des agents extérieurs, doivent naviguer entre des

exigences souvent contradictoires. Pierre Bourdieu (1994), avec ses concepts de "capital symbolique" et de "champ", montre que la légitimité des CPE, basée sur des structures de pouvoir formelles, entre souvent en conflit avec le "capital culturel" des communautés locales. Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) ajoutent que ces conflits sont également nourris par des justifications distinctes, les CPE et les communautés justifiant leurs actions en fonction de principes différents, créant ainsi des tensions de légitimité.

La théorie des logiques pratiques de Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995) complète cette analyse en expliquant comment les acteurs locaux adaptent les dispositifs institutionnels à leurs réalités sociales. Les CPE agissent souvent dans un compromis entre les exigences extérieures et les stratégies locales de survie et de maintien des liens sociaux. Michel de Certeau (1984) fait également la distinction entre stratégies (imposées par les institutions) et tactiques (adoptées par les individus) pour comprendre comment les CPE ajustent leurs actions au quotidien, tout en préservant leur position dans la communauté.

Les travaux des Comaroff (2006) sur les sociétés postcoloniales permettent de comprendre les dynamiques de pouvoir entre les institutions externes (ONG, structures internationales) et les communautés locales, où les CPE doivent jongler avec ces rapports de pouvoir. Enfin, Norbert Elias (1995) avec sa notion de « dépendance fonctionnelle » éclaire comment les CPE ajustent leur comportement en fonction des réseaux sociaux locaux, utilisant parfois le silence ou la non-dénonciation comme stratégies de préservation identitaire.

En somme, les CPE agissent dans un espace où ils doivent constamment ajuster leurs pratiques et justifications, naviguant entre les attentes institutionnelles et les logiques sociales locales, souvent dans un compromis subtil pour préserver leur légitimité et leur rôle au sein de la communauté.

Conclusion

Cette étude avait pour objectif d'analyser les dynamiques identitaires et les mécanismes d'intégration sociale des membres des Comités de Protection de l'Enfance (CPE) dans le contexte *sensible* de la lutte contre le travail des enfants à Grand Zattri, en Côte d'Ivoire. À partir d'une approche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs, des observations de terrain et une analyse sociologique inspirée des théories de la reconnaissance, des logiques pratiques et des régimes de justification, il ressort que les CPE occupent une position ambivalente, tiraillée entre les attentes des institutions partenaires qui les engagent et les normes sociales locales des leurs communautés d'appartenance.

Les résultats montrent que les CPE, bien qu'investis d'une mission de protection de l'enfance, doivent sans cesse renégocier leur légitimité dans des communautés où leur rôle est perçu comme une menace à l'ordre social établi. Leurs actions, souvent sources de tensions avec les parents et

paysans, fragilisent leur appartenance communautaire et les contraignent à adopter des stratégies d'ajustement, de compromis ou de retrait symbolique.

Dès lors, les CPE apparaissent comme des médiateurs sociaux dont l'efficacité dépend de leur capacité à traduire, négocier et adapter les normes institutionnelles aux réalités locales.

Références bibliographiques

- [1] Boltanski, L., Thévenot, L., 1991. *De la justification : les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- [2] Bourdieu, P., 1994. *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*. Éditions du Seuil, Paris.
- [3] Boutillier, S., Tiran, A., 2012. *L'entrepreneuriat en question : une approche critique*. De Boeck Supérieur, Paris.
- [4] Buono, C., Babo, A., 2013. Travail des enfants dans les exploitations de cacao en Côte d'Ivoire. Pour une réconciliation entre normes locales et normes internationales autour du « bic », du balai et de la machette. *Mondes en développement*, vol. 163, n° 3, p. 69-84.
- [5] Comaroff, J., Comaroff, J.L., 2006. *Law and disorder in the postcolony*. University of Chicago Press, Chicago.
- [6] De Certeau, M., 1984. *The practice of everyday life*. University of California Press, Berkeley.
- [7] Diallo, A., 2008. *Lutte contre le travail des enfants en Afrique subsaharienne : entre normes internationales et dynamiques locales*. CODESRIA, Dakar.
- [8] Elias, N., 1991. *La société des individus*. Fayard, Paris.
- [9] Foucault, M., 1975. *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Gallimard, Paris.
- [10] Goffman, E., 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : La présentation de soi*. Les Éditions de Minuit, Paris.
- [11] Hochet, P., Lavigne Delville, P., 2000. Les règles du jeu de l'intervention publique : dispositifs, négociations et transactions. In : Actes du colloque de Montpellier sur l'action publique en Afrique rurale. GRET/MAE, Montpellier.
- [12] ILO (International Labour Organization), 2010. *Child Labour in Agriculture : A Critical Review of Initiatives in Cocoa-Producing Countries*. ILO, Geneva.
- [13] Malone, L., 2011. *Child Labour and the International Cocoa Industry: A Study of Corporate Social Responsibility and Ethics*. Mémoire de Master, University of Westminster, Londres.
- [14] Olivier de Sardan, J.-P., 1995. *Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social*. Karthala, Paris.
- [15] Ruf, F., Zadi, G., Kouadio, E., 2019. *Le cacao ivoirien face aux injonctions internationales : le paradoxe du travail des enfants*. CIRAD, Montpellier.

- [16] Thorsen, D., 2012. *Children Working in Mines and Quarries: Evidence from West and Central Africa*. UNICEF WCARO, Dakar.
- [17] UNICEF, 2017. *La situation des enfants en Côte d'Ivoire 2017*. UNICEF, Abidjan.
- [18] Yao, L., 2020. *Les comités de protection de l'enfant et les tensions communautaires en zone cacaoyère : étude de cas dans la Nawa (Côte d'Ivoire)*. Mémoire de Master 2 en Sociologie, Université Alassane Ouattara, Bouaké.